

Chers parents, Chers cavaliers,

En cette période difficile, nous vous remercions vivement de votre confiance et de vos messages de soutien. D'ores et déjà, nous devons préparer la rentrée prochaine ! Pour réserver le jour et le créneau horaire qui vous conviennent, nous vous invitons à renseigner dès à présent le **contrat d'inscription** figurant ci-après (cf. page 4) et à procéder au versement des arrhes. Merci de nous communiquer le contrat d'inscription accompagné des arrhes par (i) voie postale à l'adresse postale suivante : Fénicat Equitation - 104 Fénicat - 35170 Bruz, ou (ii) dépôt dans la boîte aux lettres située au montoir des grands-pones.

Nous vous prions également de trouver ci-après :

- Les **conditions générales de vente**, ainsi que le **règlement intérieur** du Centre Fénicat afin de répondre aux dispositions règlementaires en vigueur, et
- Une fiche d'inscription à une journée de stage à l'intention uniquement des adhérents sur l'année 2019/2020, en compensation des séances manquées lors de l'épisode pandémique de la Covid-19.

TARIFS ANNUELS 2020/2021

Du lundi 14 septembre 2020 au samedi 19 juin 2021



Le montant indiqué **entre parenthèses** dans le tableau ci-dessous **correspond aux arrhes à verser lors de l'inscription, soit 25% du tarif annuel**. Celles ci seront encaissées le 31 juillet ou à une date ultérieure en cas de demande exprès de votre part.

Jour de la semaine	Formule proposée	Tranche d'âge concernée	Prix « Individuel »	Prix « Famille » A partir de 2 adhérents
Lundi à samedi (sauf jeudi)	32 séances -1h par semaine	ENFANTS : Nés en 2011 et après	748 € (187 €)	652 € (163 €)
		JEUNES : Nés de 2003 à 2010	908 € (227 €)	812 € (203 €)
		ADULTES : Nés en 2002 et avant	924 € (231 €)	820 € (205 €)
Lundi uniquement	32 séances d'1h30	ADULTES : Nés en 2002 et avant	1360 € (340 €)	1208 € (302€)
Dimanche uniquement	12 séances d'1h15	BABY PONEY 3-6 ans	340 € (85 €)	308 € (77 €)
	12 séances d'1h30	INITIATION 6-9ans	412 € (103 €)	368 € (92 €)
Calendrier Baby- Initiation : 20/27 sept-11 oct-22 nov-13 déc-17/31 janv-14 fév-21 mars-11/18 avril-23 mai				

INFOS PRATIQUES

- **PERMANENCE BUREAU POUR INSCRIPTION** : Du 15 au 28 juin - 1^{er} au 27 septembre
Tous les **mercredis** de 14h30 à 17h et les **samedis** de 10h30 à 12h et de 14 h30 à 17h

- **CONSULTATION DES HORAIRES DES SEANCES** :

A partir du 1^{er} septembre : consulter la page d'accueil du site internet de FENICAT (www.fenicat.fr)

1. Inscription

L'abonnement est valable, uniquement, pour la saison 2020/2021 du lundi 14 septembre 2020 au samedi 19 juin 2021 à l'exclusion des périodes de vacances scolaires.

Le cavalier a sa place réservée sur toute l'année au jour et à l'heure définis en septembre.

Les cours sont assurés tous les jours fériés, ainsi que le premier samedi des vacances scolaires.

2. Rattrapage des séances

Il est possible à titre exceptionnel de rattraper la ou les séances manquées avant la fin de l'année en cours sous réserve des places disponibles.

Les séances non effectuées peuvent éventuellement être récupérées la semaine précédente ou suivante de l'absence, et à la condition d'en avoir informé préalablement le moniteur. Par contre, aucun rattrapage ne sera possible si absence les jours fériés, les week-ends prolongés ou le premier jour des départs en vacances.

3. Tarifs

Les prix des prestations du club sont affichés à l'entrée et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de la facturation.

4. Modalités de paiement

Délai d'inscription et de paiement

- Dépôt des contrats d'inscription : avant le 1er juillet, avec chèque d'arrhes (25%) joint et mode de paiement choisi.
- Dernier délai pour finaliser le règlement de l'abonnement : 30 septembre.

Arrhes

La réservation est effective au moment du versement des arrhes, correspondant à 25% du montant total du tarif annuel. Les arrhes seront encaissées le 31 juillet ou en cas de demande exprès de votre part à une date ultérieure, fixée en tout état de cause avant le 30 septembre 2020. Pour rappel, les arrhes ne sont pas remboursables en cas d'annulation de l'inscription. Dans le cas d'une annulation de notre fait nous nous engageons à régler le montant des arrhes versés.

Remboursement

L'inscription au centre FENICAT est annuelle ; les cavaliers s'engagent pour la durée de l'abonnement souscrit en début d'année. Les tarifs des abonnements annuels sont forfaitaires et ne donnent lieu à aucune réduction de prix, remboursement ou dédommagement quelconque total ou partiel, par le centre FENICAT et ceci, quelle que soit la raison ou la cause (notamment désistement, maladie, accident, exclusion...) de la non utilisation totale ou partielle du nombre de séances maximales prévues pour ce type d'abonnement. En outre, l'éventuel échancier de paiement accordé par le centre FENICAT au client ne fait pas obstacle à ces règles.

Modes de règlements

- Chèques bancaires
- Chèques Vacances
- Coupon sport ANCV
- Prélèvements mensuels
- Espèces (montant inférieur à 1000€)

5. Assurances

Le Centre Fénicat est garanti par une assurance « Responsabilité civile » souscrite auprès du cabinet EQUIGENERALI de CAEN, assureur de la Fédération Française d'Equitation.

L'attestation correspondante est affichée au tableau d'information légale à l'entrée du centre.

Pour les cavaliers titulaires de la licence fédérale de pratiquant, les garanties attachées à la licence, les conditions générales et particulières ainsi que les modalités de déclaration d'accident sont affichées à l'accueil ou consultables sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.generalif.fr. Le cavalier ou son représentant légal, s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture. Les parents des cavaliers mineurs non titulaires de la licence fédérale de pratiquant de l'année en cours, doivent remettre au secrétariat une attestation en responsabilité civile et individuelle accident.

6. Licence FFE - Certificat médical

La licence fédérale de pratiquant est incluse dans le forfait annuel de l'école d'équitation. Elle n'est pas incluse dans les activités Baby et d'initiation. Elle permet de valider les examens, de bénéficier de réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs, de recevoir le mail cavalier FFE et de disposer d'un accès privilégié sur le site de la FFE www.ffe.com. La licence fédérale est dématérialisée. Pour accéder à sa licence, chaque cavalier doit s'identifier sur son espace personnel à partir du mail de confirmation qui lui est envoyé lors de la prise de licence par Fénicat.

Certificat Médical En signant le contrat d'inscription le cavalier ou son représentant légal atteste avoir recueilli un avis médical favorable, attestant d'aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.

7. Protection des données personnelles

Lors de l'inscription, le Centre Fénicat recueille les données uniquement nécessaires à l'inscription administratives des adhérents, consultable sur le contrat d'inscription. Ces données sont regroupées dans un fichier informatique protégé. Seuls les personnels habilités, service comptable et enseignants, peuvent y accéder. Ces données ne sont conservées par le Centre Fénicat uniquement le temps de l'adhésion du cavalier. Le Centre Fénicat s'engage à ne pas en faire commerce.

8. Droit à l'image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le centre. Toute personne acceptant la captation cède au centre le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du centre sur son site internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le Centre par écrit. Fénicat s'engage à préserver l'image et la vie privée de ses adhérents.

9. Règlement intérieur (à consulter sur la page suivante)

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein du Centre Fénicat et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

FENICAT Règlement intérieur 2020-2021

Le présent document a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement de l'établissement. Il s'applique à tous : personnel, cavaliers et public fréquentant l'établissement.

SECURITE

- ✓ L'accès des véhicules est interdit dans l'enceinte du club, sauf autorisation d'un responsable de l'établissement.
- Il est interdit :
- ✓ de fumer et vapoter
 - ✓ De pénétrer avec un chien, non tenu en laisse.
 - ✓ D'avoir un comportement ou des agissements susceptibles de perturber ou d'effrayer les chevaux et poneys (exemple : jeux de balles, trottinette, ou autres trop près des terrains d'évolution)
 - ✓ D'attacher un cheval ou un poney à un arbre.
 - ✓ De donner à manger aux animaux sans l'autorisation d'un personnel habilité.
 - ✓ Chacun doit veiller au respect des plantations, à la propreté générale des lieux.
 - ✓ L'accès au hangar de stockage et aux locaux techniques est réservé aux personnels habilités.
 - ✓ L'accès aux prés des chevaux ou des poneys ne peut se faire qu'après autorisation, d'un enseignant, ou d'une personne responsable de l'entreprise

ACCESSIBILITE

Les véhicules utilisés pour les personnes à mobilité réduite sont autorisés à stationner au plus près de l'endroit souhaité. (Près des installations équestres ou des bâtiments).

SURVEILLANCE ET RESPONSABILITE DES ENFANTS

En dehors des séances, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents ; Ceux-ci doivent venir le chercher ou assurer son retour dans les meilleurs délais.

Les cavaliers mineurs, avant ou après leurs activités, et dans l'attente de leurs parents, doivent rester dans l'enceinte du club.

VOLS

Les cavaliers et les parents sont invités à prendre toute disposition pour éviter les vols ou incidents éventuels tant sur le parking que dans l'enceinte du club (exemple : Téléphone, appareil photo, clés..) ; Dans tous les cas, la responsabilité de l'établissement ne pourrait être engagée.

PORT DU CASQUE DE PROTECTION

Le port du casque à la norme européenne EN 1384 ou marquage CE (casque acheté après 2014) est obligatoire pour tous les cavaliers et pendant toutes les activités équestres. Chaque enseignant est chargé de faire respecter cette obligation. Pour des raisons de sécurité d'hygiène et de confort, **chaque cavalier doit être propriétaire de son casque**. Merci d'y inscrire le nom.

COMPORTEMENTS INADAPTES

La direction de FENICAT se réserve le droit d'exclure toute personne ayant un comportement incorrect envers les autres membres du club, le personnel de l'établissement, les poneys et chevaux ou qui ne respecterait pas les installations et le matériel de l'établissement. Cette exclusion ne donne droit à aucun remboursement.

REGLEMENT FINANCIER

Les modalités de paiement sont indiquées dans les conditions générales de vente.

Le règlement des activités « hors forfait annuel » (Journée d'examen, challenge, perfectionnement...) doit être effectué préalablement.

A BRUZ, le 1^{er} juin 2020,
Suzanne MAUGUIN directrice

FENICAT Contrat d'inscription 2020-2021

Adhérent en 2019 /2020

Nouvelle Adhésion

Date de dépôt :

RENSEIGNEMENT CAVALIER

Nom : Prénom : Sexe : Date de naissance :

Séance en 2019/2020 : Jour Horaire : Enseignant :

Nombre d'année de pratique

RENSEIGNEMENT PARENTS

NOM et PRENOM du responsable légal de l'enfant :

Courriel responsable légal : Courriels cavaliers :

Adresse : CP : Ville :

 Cavalier :  Père :  Mère :

Profession des parents (Facultatif) Mère : Père :

Comment avez-vous connu FENICAT ?

En cas d'urgence : Personne à prévenir : 

CHOIX DE LA SEANCE (Mettre une croix dans la case blanche de votre choix.)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi	BABY 3/6 ans	INITIATION 6/9 ans
Matin							
Après-midi							
A partir de 17 h 30							

REGLEMENT Permanence au bureau comptabilité : juin et septembre

EN UNE SEULE FOIS

Chèque bancaire (encaissé avant le 31 juillet). Préciser au dos du chèque le nom du cavalier

Espèces

Chèques vacances

EN 4 FOIS Les arrhes (chèque n°1 est encaissé avant le 31 juillet).

Formule 1 : Chèques n°2, 3 et 4 sont encaissés les 10 du mois de Septembre Octobre- Novembre.

Formule 2 : 3 prélèvements les 10 du mois de Septembre -Octobre- Novembre Joindre un RIB et signature d'un document bancaire (Se renseigner au bureau)

Prélèvement déjà utilisé en 2019-2020 Reconduction en 2020-2021

Autres moyens de paiement : Coupons sport ANCV Carte korrigo (Dispositif sortir)

Je soussigné(e) Mme / Mr

cavalier ou responsable légal de l'enfant.

« Avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur de FENICAT, et m'engage à m'y conformer »

« Atteste pour moi-même ou pour mon enfant avoir recueilli un avis médical favorable ne présentant aucune Contre-indication à la pratique de l'équitation. »

Autorise le Centre Fénicat à utiliser les images (photo, vidéo) de mon enfant pour illustrer les outils de communication du centre (site internet, pages Facebook et Instagram, prospectus, presse, projection publique).

A BRUZ, le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »